

Séance du 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit Juin à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle SENECHAL, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 juin 2018

PRESENTS : Mesdames Annick BELLOY, Nadine MOUDAR, Monique SAUVAGE, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice GUINIER Messieurs Jacques BERTRAND, Anthony BROCHARD, André DAGUET, Gilles LAHOREAU, Frédéric LANTIER, Franck PAPIN, Gérald LANGLOIS.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadine TAMIC, Messieurs Aurélien BRUERE, Antony MORIN.

Monsieur Frédéric LANTIER a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Les conseillers municipaux valident le compte-rendu de la séance du 24 mai 2018.

Délibération N° 2018/18 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Voirie Programme 2018 : préparation des bordures du trottoir « place du 8 Mai », et sécurisation d'un regard « rue du Chemin Vert »

Monsieur André DAGUET, Adjoint, présente le devis de l'entreprise HUBERT ET FILS, ZA de l'Imbauderie – 37380 CROTELLES, pour des travaux de reprise/dépose des caniveaux et bordures, et de sécurisation d'un regard :

DESIGNATION DES TRAVAUX	HT	TTC
Travaux de reprise/dépose de caniveaux et bordures « place du 8 Mai »		
SOUS-TOTAL	1 954.40 €	2 345.28 €
Sécurisation d'un regard des eaux pluviales « rue du Chemin Vert »		
SOUS-TOTAL	265.00 €	318.00 €
TOTAL	2 219.40 €	2 663.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ De confier les travaux de reprise/dépose des caniveaux et de sécurisation d'un regard à la Sté HUBERT ET FILS, ZA de l'Imbauderie – 37380 CROTELLES, pour un montant total HT de 2 219.40 € soit un TTC de 2 663.28 €.

↳ D'autoriser Madame le Maire à signer le devis bon pour accord.

Délibération N° 2018/19 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Voirie Programme 2018 : travaux de débernage de route

Monsieur André DAGUET, Adjoint, présente le devis de l'entreprise HUBERT ET FILS, ZA de l'Imbauderie – 37380 CROTELLES, pour des travaux de débernage de route :

DESIGNATION DES TRAVAUX	HT	TTC
- Travaux de débernage de route entre la RD 766 et l'Hortière,	2 400.00 €	2 880.00 €
TOTAL	2 400.00 €	2 880.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ De confier à la Sté HUBERT ET FILS, ZA de l'Imbauderie – 37380 CROTELLES, les travaux de débernage de route, pour un montant total HT de 2 400.00 € soit un TTC de 2 880.00 €.

↳ D'autoriser Madame le Maire à signer le devis bon pour accord.

Délibération N° 2018/20 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Tarifification de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019

Madame le Maire rappelle les tarifs de 2017-2018 de la cantine scolaire et de la garderie avant de fixer les tarifs 2018-2019.

↳ Cantine scolaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 de la cantine de la façon suivante :

	Tarif 2018/2019
Repas régulier / enfant	3.25 €
Repas résidant hors commune / enfant	3.65 €
Repas adulte	5.00 €

↳ Garderie :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 de la garderie de la façon suivante :

	Tarif 2018/2019
Prix de la demi-heure / enfant	1.08 €
Prix de la demi-heure / enfant résidant hors commune	1.30 €
Taxe après 19 heures / enfant	4.00 €

Délibération N° 2018/21 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Attribution de fonds de concours destinés aux investissements sportifs d'intérêt communautaire, accessibles aux jeunes

Vu l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2018-061, en date du 29 Mai 2018, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Castelrenaudais destiné aux investissements pour des équipements sportifs d'intérêt communautaire, accessibles aux jeunes a été rédigé,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint-Laurent-en-Gâtines, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Saint-Laurent-en-Gâtines, réalise une construction d'un gymnase multisport et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fond de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Vu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

↳ Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Castelrenaudais en vue de participer au financement d'un équipement sportif d'intérêt communautaire, accessibles aux jeunes, à hauteur de 30 000.00 €,

↳ Autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Délibération N° 2018/22 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du rapport annuel 2016-2017 Réseau d'assainissement collectif

Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2016-2017, du fonctionnement du réseau d'assainissement collectif réalisé par la Sté Saur, notre prestataire.

Après avoir pris connaissance de ce rapport annuel 2016-2017 de la Saur, le Conseil Municipal l'approuve.

Délibération N° 2018/23 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Assurance des bâtiments communaux

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la construction d'une salle multisport. Elle précise qu'après une visite sur site, l'assureur de la commune AREAS Dommages, a proposé une réactualisation du contrat actuel suite à l'ajout de la nouvelle construction. Il soumet un ajustement tarifaire de la cotisation actuelle sur les bâtiments communaux en tenant compte de l'absence de sinistre et de notre fidélité en appliquant une réduction commerciale de 30 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

↳ D'approuver la réactualisation du contrat assurance dommages aux biens sur les bâtiments communaux.

↳ D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de réactualisation pour l'assurance dommages aux biens des bâtiments communaux pour une cotisation annuelle de 5 254.44 € HT soit un TTC de 5 735 €.

Gymnase multisports : Avenant entreprise DEKRA
 « Mission coordination sécurité et protection de la santé et mission contrôle technique »

Considérant la délibération n°2016/39 du 27 octobre 2016 relative à la mission de coordination sécurité et protection de la santé et mission de contrôle technique pour la construction d'un gymnase multisports.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la société DEKRA propose des prestations complémentaires pour le contrôle handicap. Ces missions consistent à :

- Une vérification des caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la construction et de l'aménagement des bâtiments soumis à permis de construire ou agenda d'accessibilité programmée, en vue de l'établissement de l'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables.
- L'achèvement des travaux, à fournir l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R111-20-3 du CCH (décret 2011-544). Elle concerne les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments existants soumis à permis de construire. Cette attestation est établie par la Sté DEKRA Inspection, en tant qu'organisme agréé en contrôle technique construction, pour le compte du maître d'Ouvrage. Elle doit être fournie par celui-ci à l'autorité ayant délivré le permis de construire. Elle est imposée par la réglementation issue du Grenelle de l'Environnement.

Madame le Maire précise aux membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant de la Sté DEKRA concernant la prestation complémentaire pour le contrôle handicap mission coordination sécurité et protection de la santé et mission de contrôle, qui atteste les conformités. Cet avenant prend en compte l'ensemble des prestations supplémentaires.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant :

Entreprise	Réalisation	Avenant
DEKRA	Vérification d'accessibilité handicapés	500.00 €
	Vérification de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux	600.00 €
	T.V.A 20%	220.00 €
MONTANT T.T.C		1 320.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuve l'avenant de mission coordination sécurité et protection de la santé et mission de contrôle du gymnase multisports comme détaillé ci-dessus,
- D'autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Afin de d'équilibrer les comptes il convient d'approuver les mouvements de crédits suivants :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2041582 RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC		1 400.00 €		
D 2315 – 275 VOIRIE	1 400.00 €			
TOTAL	1 400.00 €	1 400.00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires précitées.

Voirie Programme 2018 : Attribution des travaux

Monsieur André DAGUET, Adjoint, présente les différents devis reçus (entreprises COLAS / METTRAY - BIGOT Travaux Publics / Semblançay) concernant les travaux de voirie 2018 :

DESIGNATION DES TRAVAUX	COLAS	BIGOT TP
<p>REFECTION DE LA ROUTE DE LA JAMINERIE</p> <p>- Installation chantier - Voirie Scarification du support – Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud (du carrefour de la RD766 à venir jusqu'au 1^{er} virage) – Dérasement d'accotement et curage de fossé – Fourniture et pose d'un regard de diam. 1000 – Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à froid (4 cm)</p> <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL HT</p>	17 082.51 €	17 907.80 €
<p>REFECTION DE LA ROUTE DES ARPENTS</p> <p>- Installation et signalisation de chantier - Dérasement d'accotement et curage de fossé – Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à froid (4 cm)</p> <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL HT</p>	4 974.30 €	5 253.75 €
TOTAL H.T.	22 056.81 €	23 161.55 €
T.V.A.	4 411.36 €	4 632.31 €
TOTAL T.T.C.	26 468.17 €	27 793.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ↳ De confier les travaux de voirie 2018 (réfection des routes de la Jaminerie et des Arpents) à la société COLAS – 2, rue de la Plaine 37390 METTRAY pour un montant total HT de 22 056.81 € soit un TTC de 26 468.17 €.
- ↳ D'autoriser Madame le Maire à signer le devis bon pour accord.

Divers

➤ Le Conseil Municipal décide de se réunir le 30 juin 2018 à 9h30, afin de préparer la distribution des différents documents de la Communauté de Commune, et informations communales, ainsi que des bons d'achats, pour les personnes de plus de 75 ans.

➤ Le Conseil Départemental a installé un arrêt de bus il y a environ deux ans, à la Barbottinière. Les usagers souhaitent qu'il y ait possibilité d'installer un éclairage public à cet endroit. Madame le Maire nous informe qu'une demande sera faite auprès du service concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 22h40.

SENECHAL sabelle, Maire	DAGUET André	SAUVAGE Monique
LANTIER Frédéric	BELLOY Annick	BERTRAND Jacques
BROCHARD Anthony	BRUERE Aurélien (Absent excusé)	GUINIER Béatrice
LAHOREAU Gilles	LANGLOIS Gérald	MORIN Antony (Absent excusé)
MOUDAR Nadine	PAPIN Franck	TAMIC Nadine (Absente excusée)